



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS DE MOINS DE 18 ANS

Pour l'utilisation des postes informatiques, du WIFI, des tablettes et des jeux vidéo, à la Médiathèque « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »

Pour les enfants de moins de 7 ans, la présence d'un adulte est indispensable.

Je soussigné(e).....résidant
rue.....
à.....coordonnées téléphoniques.....autorise mon
enfant.....né le...../...../.....

à consulter Internet à la Médiathèque « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux », à
fréquenter l'espace jeux vidéo et tablettes numériques.

Les enfants sont, à la médiathèque, sous la responsabilité de leurs parents. **Les enfants de moins de sept ans doivent être accompagnés d'un adulte** à la médiathèque, à l'espace jeux vidéo et tablettes numériques.

La consultation d'Internet avec les postes informatiques ou le WIFI est autorisée à partir de 11 ans sous la responsabilité des tuteurs légaux. Le personnel de la médiathèque accueille, conseille mais n'a pas pour mission de garder les enfants.

J'atteste **avoir pris connaissance du règlement intérieur, de la charte d'utilisation des tablettes numériques et du règlement de l'espace jeux vidéo**. Ils sont à votre disposition sur Internet ou à la médiathèque.

Recommandations et interdictions :

- Pour le confort des usagers, il est recommandé de ne pas être plus de deux par poste informatique ou tablette.
- L'usage des chats (forum de discussion en ligne) est interdit à la médiathèque.
- Il est interdit d'utiliser une clé USB.
- Il est interdit de télécharger des fichiers.
- Il est interdit de connecter un ordinateur portable personnel au réseau.
- Il est interdit de se servir d'internet à des fins commerciales ou publicitaires.
- Il est interdit de consulter des sites à caractère licencieux, pornographique, raciste ou faisant l'apologie de la violence.
- La médiathèque ne peut être tenue responsable de la qualité de l'information trouvée sur Internet. En cas de doute faire appel aux bibliothécaires.
- La médiathèque ne peut être tenue pour responsable des transactions effectuées sur Internet par un mineur.

- L'utilisateur s'engage à faire bon usage du matériel prêté. Toute détérioration du matériel mis à disposition ou tout matériel non rendu engage la responsabilité des responsables légaux pour les mineurs, qui devront le rembourser au prix d'achat.

Application du règlement :

Les usagers s'engagent à respecter ce règlement. Toute infraction peut être suivie d'une suspension d'accès à la médiathèque, provisoire ou définitive.

Date / /

Signature